

PROCÈS-VERBAL D'UNE SÉANCE PUBLIQUE DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE LAVAL tenue le mercredi 2 juillet 2025 à 9 h 06 en la salle du conseil de l'hôtel de ville, 3131, boulevard Saint-Martin Ouest, salle 120, Ville de Laval, à laquelle sont présents:

M. Nicholas Borne ainsi que Mmes Sandra Desmeules et Christine Poirier, sous la présidence de M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, formant quorum des membres du comité exécutif;

sont aussi présents:

Mme Scarlett Van Blaeren, directrice générale adjointe développement et aménagement du territoire, en remplacement de M. Benoit Collette, directeur général, et ce, conformément à la résolution CE-20190320-759;

Me Annie Fortin, cheffe de division du secrétariat générale greffe et greffière adjointe substitut.

CE-20250702-2105

RATIFICATION - ACTIVITÉ DE PERFECTIONNEMENT -
COMITÉ EXÉCUTIF - CONSEIL MUNICIPAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de ratifier la participation de Mme Seta Topouzian, conseillère municipale, à titre de représentante du maire au Gala 50e anniversaire du Club de l'Âge d'or de Saint-François-de-Sales, qui a eu lieu le 8 juin 2025 à Laval, au montant de 50 \$.

(CT:1856911)
(SD-2025-3451)

CE-20250702-2106

DÉPÔT - RAPPORT MENSUEL - RÈGLEMENT L-CE-1 - AVRIL
2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte du rapport mensuel déposé en vertu de l'article 45 du Règlement L-CE-1 pour le mois d'avril 2025 pour l'exercice, par des employés de la Ville, du pouvoir délégué mentionné au sommaire décisionnel.

(SD-2025-2736)

CE-20250702-2107

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉMUNÉRATION DU
PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTION 2025



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de fixer la rémunération à être versée aux officiers d'élection dans le cadre de l'élection municipale devant être tenue le 2 novembre 2025 comme suit:

Primo
575 \$;

Primo adjoint
475 \$;

Scrutateur
350 \$;

Secrétaire du bureau de vote
325 \$;

Préposé à l'accueil
275 \$;

Substitut
125 \$.

(SD-2025-1056)

CE-20250702-2108

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉMUNÉRATION DU
PERSONNEL ÉLECTORAL - ÉLECTION 2025**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de fixer la rémunération à être versée aux officiers d'élection dans le cadre de l'élection municipale devant être tenue le 2 novembre 2025 comme suit:

membres de la commission de révision
25 \$ de l'heure;

agents
19 \$ de l'heure;

scrutateurs de bureau de vote itinérant
30 \$ de l'heure;

secrétaire de bureau de vote itinérant
27 \$ de l'heure;

scrutateurs et secrétaire de bureau de vote anticipé
montant forfaitaire pour le dépouillement de 45 \$.

(SD-2025-1058)



CE-20250702-2109

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance publique du comité exécutif tenue le mercredi 18 juin 2025 à 9 h 02.

(SD-2025-3159)

CE-20250702-2110

APPROBATION - PROCÈS-VERBAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le procès-verbal de la séance à huis clos du comité exécutif tenue le mercredi 18 juin 2025 à 9 h 11.

(SD-2025-3159)

CE-20250702-2111

DÉPÔT - DÉBOURSÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de prendre acte des rapports du trésorier des 16 et 23 mai et des 18 et 25 juin 2025 concernant des déboursés de 38 257 131,41 \$.

(SD-2025-3476)

CE-20250702-2112

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - AFFECTATION
BUDGÉTAIRE - EMPLOYÉS PERMANENTS - PROGRAMME
TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de modifier ou maintenir l'affectation budgétaire des employés permanents au programme triennal d'immobilisations pour la période du 1er janvier au 31 décembre 2025, soit:

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-12813-F, un montant de 872 500 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13086-F, un montant de 247 000 \$ sur un terme de 5 ans;



d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13123-F, un montant de 843 600 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 583 500 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser le Service des finances à financer à même les fonds disponibles au Règlement L-13181-F, un montant de 1 007 000 \$ sur un terme de 10 ans;

d'autoriser des crédits au montant de 4 545 185 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau;

d'autoriser des crédits au montant de 4 876 946 \$ pour assurer le financement des salaires et bénéfices sociaux, et ce, à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations.

(SD-2025-3503)

CE-20250702-2113

RECOMMANDATION AU CONSEIL - OCTROI - CONTRAT
DOS-3075

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'octroyer le contrat DOS-3075, à l'entreprise et au montant ci-dessous mentionnés, pour l'acquisition de 3 presses rotatives et équipements connexes pour la déshydratation des boues de StaRRE, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de son offre de services du 28 mai 2025 et des documents de demande de prix:

Les Industries Fournier inc.
2 436 338,42 \$.

(CT:1852594)
(SD-2025-2703)

CE-20250702-2114

DÉPENSES - RÉSERVE FINANCIÈRE POUR LE SERVICE DE
L'EAU - CONTRAT DOS-3075

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 2 224 702 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-3075 pour l'acquisition de 3 presses rotatives et équipements connexes pour la déshydratation des boues de StaRRE, et ce, à même la réserve financière pour le service de l'eau, conditionnellement à l'octroi dudit



contrat par le conseil municipal.

(CT:1852594)
(SD-2025-2703)

CE-20250702-2115

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-2974

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-2974, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair, pour une période de 18 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Lavallée & Frères (1959) ltée
670 000 \$.

(CT:1853652)
(SD-2025-2828)

CE-20250702-2116

DÉBUT ET SURVEILLANCE - CONTRAT DOS-2974

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Lavallée & Frères (1959) ltée pour les travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Artelia Canada inc. à effectuer l'assistance technique et la surveillance en ingénierie durant la réalisation desdits travaux, au montant de 157 568,35 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2125, lot 2;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2974 par le conseil municipal.

(CT:1853652)
(SD-2025-2828)

CE-20250702-2117

APPROBATION - PAIEMENT - TRACES QUÉBEC - CONTRAT
DOS-2974



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le paiement des frais prévus au Règlement concernant la traçabilité des sols contaminés excavés suivis par le biais du système gouvernemental de traçabilité Traces Québec et pour la redevance imposée par le règlement favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés au ministre des Finances, au montant estimé de 18 200 \$, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-2974 par le conseil municipal.

(CT:1853652)
(SD-2025-2828)

CE-20250702-2118

**DÉPENSES - PAIEMENT COMPTANT DES IMMOBILISATIONS
- CONTRAT DOS-2974**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser des crédits au montant de 780 218 \$, taxes nettes incluses, pour assurer le financement du contrat DOS-2974 pour les travaux de reconstruction de la chaussée avec une structure de chaussée perméable sur la rue Leclair, incluant les honoraires professionnels, et ce, pris à même les sommes disponibles pour le paiement comptant des immobilisations, de ce montant, une somme estimée à 173 916 \$ sera remboursée à l'aide d'une taxe spéciale attribuable aux riverains (L-12924), conditionnellement à l'adjudication dudit contrat par le conseil municipal.

(CT:1853652)
(SD-2025-2828)

Les discussions sur les points 36.3, 36.4 et 36.5 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250702-2119

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADJUDICATION -
CONTRAT DOS-3013**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adjuger le contrat DOS-3013, au soumissionnaire et au montant ci-dessous mentionnés, pour les travaux de mise à niveau des équipements de distribution électrique et CVAC (décarbonation) et le remplacement des unités au R-22 au quartier général du Service de police, pour une période de 8 mois, le tout selon les termes et conditions de sa soumission et des documents d'appel d'offres:

Ventilation MFC
2 387 455,88 \$.



(CT:1855930)
(SD-2025-3239)

CE-20250702-2120

DÉBUT, SURVEILLANCE ET SOUTIEN TECHNIQUE -
CONTRAT DOS-3013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le début des travaux par Ventilation MFC pour la mise à niveau des équipements de distribution électrique et CVAC (décarbonation) et le remplacement des unités au R-22 au quartier général du Service de police, et ce, sur réception des garanties exigées par les documents d'appel d'offres;

d'autoriser Martin Roy et Associés à effectuer la surveillance des travaux et le soutien technique durant la réalisation desdits travaux, la surveillance des travaux sans résidence au montant de 42 550,80 \$ et le soutien technique au montant de 31 913,11 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-2442;

d'autoriser Martin Roy et Associés à effectuer la surveillance des travaux et le soutien technique durant la réalisation desdits travaux, la surveillance des travaux sans résidence au montant de 12 248,02 \$ et le soutien technique au montant de 9 172,99 \$;

de calculer les honoraires conformément aux dispositions du contrat DOS-1973, lot 1;

le tout conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3013 par le conseil municipal.

(CT:1855930)
(SD-2025-3239)

CE-20250702-2121

DÉPENSES - RÈGLEMENT L-13178-F - CONTRAT DOS-3013

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service des finances à financer, à même les fonds disponibles au Règlement L-13178-F, un montant de 2 420 300 \$, taxes nettes incluses, sur un terme de 10 ans, conditionnellement à l'adjudication du contrat DOS-3013 par le conseil municipal.

(CT:1855930)
(SD-2025-3239)



CE-20250702-2122

RECOMMANDATION AU CONSEIL - LISTE DES CONTRATS -
MAI 2025

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte de la liste des contrats pour le mois de mai 2025, comme elle est préparée par le Service de l'approvisionnement en date du 20 juin 2025, le tout conformément à l'article 477.3, alinéa 2 de la Loi sur les cités et villes.

(SD-2025-3461)

CE-20250702-2123

APPROBATION - RÉQUISITIONS D'INSCRIPTION
VOLONTAIRE DES HYPOTHÈQUES CONVENTIONNELLES
SANS DÉPOSSESSION - EMOVI INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver les réquisitions d'inscription de radiation volontaire des hypothèques conventionnelles sans dépossession publiées sous les numéros 17-1145496-0001 et 17-1145496-0002 pour le prêt du Fonds local d'investissement (FLI) à l'entreprise Emovi inc. financée dans le cadre de la gestion des fonds locaux d'investissement, suite au remboursement total des prêts par l'entreprise;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-3428)

CE-20250702-2124

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE
RÈGLEMENT NUMÉRO L-13110

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13110 citant en immeuble patrimonial la maison Goyer et son caveau, sis au 4728, boulevard Saint-Martin Ouest.

(SD-2025-634)

CE-20250702-2125

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO L-13110



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13110 citant en immeuble patrimonial la maison Goyer et son caveau, sis au 4728, boulevard Saint-Martin Ouest, l'avis de motion devant mentionner:

1° la désignation de l'immeuble patrimonial visé:

L'immeuble comprenant le bâtiment principal, le caveau et le terrain, situé au:

4728, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval (Québec) H7T 2Y2

Lot numéro 5 703 419 du cadastre du Québec

Matricule numéro 8345-12-9823-2-000-0000;

Cette désignation vise l'intérieur et l'extérieur du bâtiment principal, l'intérieur et l'extérieur du caveau ainsi que le terrain;

2° que l'immeuble est cité pour ses valeurs historique, sociale, architecturale, urbanistique, paysagère et ethnologique, telles que plus amplement décrites dans le projet de règlement;

3° qu'après l'adoption, le règlement entrera en vigueur à compter de la date de notification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité, mercredi le 23 juillet 2025;

4° la possibilité pour toute personne intéressée de faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin, notamment lors de la séance du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine, le mardi 26 août 2025 à l'hôtel de ville.

(SD-2025-634)

CE-20250702-2126

**RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉSIGNATION ET
FIXATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
RÈGLEMENT L-13110**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de désigner le comité consultatif d'urbanisme pour agir à titre de conseil local du patrimoine pour les fins du Règlement numéro L-13110 citant en immeuble patrimonial la maison Goyer et son caveau, sis au 4728, boulevard Saint-Martin Ouest;

de fixer la date, l'heure et le lieu de la séance du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine, au 26 août 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest et en mode virtuel par voie de visioconférence Teams.



(SD-2025-634)

CE-20250702-2127

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSERVATION - LOT 3
909 589 - PROJET MISSION UNITAÎNÉS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

d'approuver la réservation du lot 3 909 589 du cadastre du Québec pour le projet Mission Unitaînés jusqu'au 31 décembre 2025, lequel est conditionnel à la confirmation de la contribution financière de la Société d'habitation du Québec (SHQ);

d'autoriser l'organisme Mission Unitaînés à procéder, si nécessaire, aux démarches et aux études supplémentaires requises sur le lot 3 909 589, en prévision de la réalisation dudit projet.

(SD-2025-1779)

CE-20250702-2128

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION EN
PRINCIPE - CONTRIBUTION MUNICIPALE - COALITION DE
L'EST - PROGRAMME D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver en principe la contribution de la Ville de Laval au projet Coalition de l'Est de l'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) visant à réaliser 50 logements sociaux sur le lot 6 569 031 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), et ce, à hauteur de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec (SHQ), sous réserve de la réception des documents approuvés par la SHQ confirmant le montant à être remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

(SD-2025-2632)

CE-20250702-2129

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION EN
PRINCIPE - CONTRIBUTION MUNICIPALE - COALITION DE
L'EST - PROGRAMME DE SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver en principe la contribution de



la Ville de Laval au projet Coalition de l'Est de l'Office municipal d'habitation de Laval (OMHL) visant à réaliser 50 logements sociaux sur le lot 6 569 031 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), et ce, à hauteur 10 % des coûts des unités PSLQ prévues au projet pour les 5 premières années, sous réserve de la réception des documents approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) confirmant le montant à être remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

(SD-2025-2632)

Au point 43.4 de l'ordre du jour, le conseiller Nicholas Borne déclare un conflit d'intérêt.

CE-20250702-2130

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION EN PRINCIPE - CONTRIBUTION MUNICIPALE - HABITATION PALERME - PROGRAMME SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver en principe la contribution de la Ville de Laval au projet Habitation Palerme de la Corporation d'habitation Laval (CHL) visant à réaliser 31 logements sociaux sur le lot 1 495 862 du cadastre du Québec dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), et ce, à hauteur de 10 % des coûts des unités PSLQ prévues au projet pour les 5 premières années sous réserve de la réception des documents approuvés par la Société d'habitation du Québec (SHQ) confirmant le montant à être remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

(SD-2025-2775)

CE-20250702-2131

RECOMMANDATION AU CONSEIL - ADOPTION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.9

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'adopter le Règlement numéro S.A.D.R.-1.9 modifiant le règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval afin d'assurer sa compatibilité avec le plan régional des milieux humides et hydriques et autres considérations environnementales.



(SD-2025-2900)

CE-20250702-2132

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - RAPPORT DE
CONSULTATION - RÈGLEMENT S.A.D.R.-1.9

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du rapport de consultation du Règlement numéro S.A.D.R.-1.9 modifiant le Règlement numéro S.A.D.R.-1 révisant le schéma d'aménagement et de développement de la Ville de Laval préparé par le Service de l'urbanisme joint au sommaire décisionnel.

(SD-2025-2900)

Au point 43.6 de l'ordre du jour, le conseiller Nicholas Borne déclare un conflit d'intérêt.

CE-20250702-2133

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION EN
PRINCIPE - CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROJET
HABITATION HORIZON OUEST - PROGRAMME
D'HABITATION ABORDABLE QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'approuver en principe la contribution municipale de la Ville au projet Habitation Horizon Ouest de la Corporation d'habitation Laval (CHL) visant à réaliser 40 logements sociaux sur le lot 6 406 578 du cadastre du Québec, dans le cadre du Programme d'habitation abordable Québec (PHAQ), et ce, à hauteur de 40 % de la subvention de base de la Société d'habitation du Québec (SHQ), sous réserve de la réception des documents approuvés par la SHQ confirmant le montant à être remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

(SD-2025-2901)

CE-20250702-2134

RECOMMANDATION AU CONSEIL - APPROBATION EN
PRINCIPE - CONTRIBUTION MUNICIPALE - PROJET
HABITATION HORIZON OUEST - PROGRAMME DE
SUPPLÉMENT AU LOYER QUÉBEC

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:



de recommander au conseil d'approuver en principe la contribution de la Ville au projet Habitation Horizon Ouest de la Corporation d'habitation Laval (CHL) visant à réaliser 40 logements sociaux sur le lot 6 406 578 du cadastre du Québec, dans le cadre du Programme de supplément au loyer Québec (PSLQ), et ce, à hauteur de 10 % des coûts des unités PSLQ prévues au projet pour les 5 premières années sous réserve de la réception des documents approuvés par la SHQ confirmant le montant à être remboursé par la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM), en vertu de l'article 153.1 de la Loi sur la Communauté métropolitaine de Montréal.

(SD-2025-2901)

CE-20250702-2135

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - PARC
CANIN ROSCOE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le parc canin situé en bordure de la rue Cousteau, entre la rue Séguin et le boulevard Sainte-Rose, sur une partie du lot 4 879 520 du cadastre du Québec «Parc canin Roscoe», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2024-12.

(SD-2025-2929)

CE-20250702-2136

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS DU
SOUVENIR

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le bois situé au 800, avenue Ampère sur les lots 1 405 457, 1 405 458, 1 470 228, 1 470 229 et une partie des lots 1 470 231 et 2 235 176 du cadastre du Québec «Bois du Souvenir», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2025-16.

(SD-2025-3030)

CE-20250702-2137

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS DE
SAINTE-DOROTHÉE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le bois situé au 499, rue des Pivoines sur les lots 1 159 225, 1 159 231, 1 159 238, 1 159 256, 1



159 257, 1 159 265, 1 716 426, 1 716 427, 1 716 428, 1 716 429, 1 716 430, 1 716 431, 1 720 191-B, 2 017 436, 2 482 852, 4 802 792 et 4 802 794 du cadastre du Québec «Bois de Sainte-Dorothée», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2025-12.

(SD-2025-3031)

CE-20250702-2138

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS
ARMAND-FRAPPIER

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le bois situé au 300, boulevard Armand-Frappier, sur les lots 1 165 926, 1 165 943, 1 166 431, une partie du lot 1 166 432, 1 166 437, 1 168 839, 1 168 847, une partie du lot 1 169 199, 1 697 347, 1 918 341, 1 918 342, une partie du lot 2 861 593, une partie du lot 2 945 268-A, 4 166 748, 4 166 749, une partie du lot 4 166 750, 4 636 095, une partie du lot 5 133 937, 5 160 894, 6 417 100, 6 417 800, une partie du lot 6 458 042 et 6 498 971 du cadastre du Québec «Bois Armand-Frappier», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2025-13.

(SD-2025-3032)

CE-20250702-2139

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS DE
LA SOURCE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le bois situé au 4701, boulevard Dagenais Ouest, sur les lots P.1 157 281, 1 157 285, P.1 157 289, 1 157 292, 1 157 325, 1 157 392, 1 157 398, 1 157 399, 1 157 400, 1 157 692, 1 157 971, 1 158 135, 1 158 150, 1 158 151, 1 158 156, 1 158 159, 1 159 335, 1 159 397, 1 713 259, 1 713 262, 2 356 948, 2 781 600, 2 781 601, 2 866 910, 2 927 524, 2 963 078, 2 963 079, 2 963 080, 3 050 859, 3 050 860, 3 069 434, 3 243 186, 3 317 708, 3 317 709, 3 401 841, P.3 401 842, 3 424 243, 3 432 876, 3 519 486, 3 754 059, 3 961 041, 3 974 673, 3 974 674, 4 211 695, 4 284 581, 4 310 428, 4 349 542, 5 174 532, 5 703 539 et 6 393 368 du cadastre du Québec «Bois de la Source», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2025-14.

(SD-2025-3033)

CE-20250702-2140

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - BOIS DE
L'ÎLE LOCAS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de nommer le bois situé au 1800, boulevard de Lisbonne, sur les lots 1 061 943, 1 061 944 et 1 061 947 du cadastre du Québec «Bois de l'Île Locas», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2025-15.

(SD-2025-3034)

Les discussions sur le point 43.13 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250702-2141

RECOMMANDATION AU CONSEIL - TOPONYMIE - PARC LIETTE-LESSARD-MASSÉ

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de renommer le parc-école le Sorbier situé au 140, rue Nadon, sur une partie du lot 1 267 992 du cadastre du Québec «Parc Liette-Lessard-Massé», et ce, conformément à la résolution du Comité de toponymie numéro CT-2025-10.

(SD-2025-3036)

CE-20250702-2142

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉPÔT - PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO L-13202

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil de prendre acte du projet de Règlement numéro L-13202 citant en immeuble patrimonial la maison Forget, sise au 7570, boulevard des Mille-Îles.

(SD-2025-3101)

CE-20250702-2143

AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO L-13202

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de demander à la greffière ou à la greffière adjointe d'inscrire à l'ordre du jour d'une prochaine séance du conseil, un avis de motion en vue de l'adoption d'un règlement portant le numéro L-13202 citant en immeuble patrimonial la maison Forget, sise au 7570, boulevard des Mille-Îles, l'avis de motion devant mentionner:



1° la désignation de l'immeuble patrimonial visé:

L'immeuble comprenant le bâtiment principal et le terrain, situé au:
7570, boulevard des Mille-Îles, Laval (Québec) H7A 4C6
Lot numéro 4 366 320 du cadastre du Québec
Matricule numéro 9660-59-4055-8-000-0000;

Cette désignation vise l'intérieur et l'extérieur du bâtiment ainsi que le terrain;

2° que l'immeuble est cité pour ses valeurs historique, sociale, architecturale, urbanistique, paysagère et ethnologique, telles que plus amplement décrites dans le projet de règlement;

3° qu'après l'adoption, le règlement entrera en vigueur à compter de la date de notification de l'avis spécial au propriétaire de l'immeuble patrimonial cité, mercredi le 23 juillet 2025;

4° la possibilité pour toute personne intéressée de faire ses représentations auprès du conseil local du patrimoine conformément aux avis qui seront donnés à cette fin, notamment lors de la séance publique du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine, mardi le 26 août 2025 à 19h à l'hôtel de ville.

(SD-2025-3101)

CE-20250702-2144

RECOMMANDATION AU CONSEIL - DÉSIGNATION ET
FIXATION - COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME -
RÈGLEMENT L-13202

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil:

de désigner le comité consultatif d'urbanisme pour agir à titre de conseil local du patrimoine pour les fins du Règlement numéro L-13202 citant en immeuble patrimonial la maison Forget, sise au 7570, boulevard des Mille-Îles;

de fixer la date, l'heure et le lieu de la séance du comité consultatif d'urbanisme agissant à titre de conseil local du patrimoine, au 26 août 2025 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville, située au 3131, boulevard Saint-Martin Ouest et en mode virtuel par voie de visioconférence Teams.

(SD-2025-3101)

CE-20250702-2145

DEMANDE D'AUTORISATION D'UN PPCMOI REFUSÉE -
CARL CARBONNEAU



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de refuser la demande PP-2024-15 de Carl Carbonneau, mandataire de Foret DBB inc., propriétaire, à l'effet d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sur le lot 5 755 732 du cadastre du Québec, situé sur la rue Étienne-Lavoie, afin d'y permettre un projet intégré de 56 habitations unifamiliales contiguës considérant:

l'argumentaire du requérant;

l'avis du Service de l'ingénierie, qui résume bien l'ensemble des problématiques de circulation et d'accès dans ce secteur, notamment en ce qui a trait à la rue Étienne- Lavoie;

que le projet ne respecte pas le critère 3, c'est-à-dire qu'il n'apporte pas d'amélioration significative au milieu d'insertion et ne prévoit pas de retombées positives collectives;

que le projet ne respecte pas le critère 9, c'est-à-dire qu'il ne minimise pas les problèmes de circulation;

que le projet ne respecte pas le critère 11, c'est-à-dire qu'il comporte peu ou pas de valeur ajoutée en regard à l'animation et de la qualité du domaine public, de la protection de l'environnement et à la mise en valeur du patrimoine naturel et bâti. De plus, il nuit à la mobilité durable;

que le projet ne respecte pas le critère 14, c'est-à-dire que le projet ne propose pas de mesures de mitigation adéquates pour minimiser les nuisances durant le chantier, surtout dans un contexte d'accès difficile aux heures de pointes dans une rue en cul-de-sac;

et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-231.

(SD-2025-3297)

CE-20250702-2146

**ACCEPTER LA DEMANDE D'AUTORISATION D'UN USAGE
CONDITIONNEL - DIANE PATRY**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'accepter la demande UC-2025-9 de Jean-Daniel François, mandataire de Diane Patry, propriétaire, à l'effet d'autoriser sur le lot 1 628 591 du cadastre du Québec, situé au 5023, boulevard Lévesque Est, l'usage conditionnel «Église, synagogue, mosquée et temple (6911)» du groupe d'usages «Activité de rassemblement (P2)» au sens du Règlement numéro CDU-1, et ce, conformément à la résolution du Comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-2025-172.

(SD-2025-3459)

CE-20250702-2147

ADOPTION - RÉSOLUTION AUTORISANT UN PPCMOI - LOT
3 139 350

ATTENDU QUE la Ville de Laval a adopté le Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval;

ATTENDU QU'il y a lieu d'autoriser un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge à ce règlement;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'adopter une résolution autorisant un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) qui déroge au Règlement numéro CDU-1 concernant le Code de l'urbanisme de la Ville de Laval afin d'y permettre l'usage «parc d'amusement (intérieur) (7314)» du groupe d'usages «Récréation intensive (R2)» sur le lot 3 139 350 du cadastre du Québec, situé au 4451, desserte Nord Laval Ouest, conditionnellement à ce que l'usage «débit de boisson» ne soit pas autorisé à titre d'usage additionnel à l'usage principal «parc d'amusement (intérieur) (7314)».

(SD-2025-3497)

CE-20250702-2148

RECOMMANDATION AU CONSEIL - RÉSOLUTION ABROGÉE
- AUTORISATION - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE -
MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE

ATTENDU QUE, par sa résolution CM-20240109-52, le conseil municipal autorisait le Service de l'ingénierie à déposer une demande d'aide financière au montant de 2 820 319,98 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) et confirmait sa contribution financière au montant de 2 820 319,98 \$ et son engagement à respecter les modalités d'application en vigueur et de reconnaître qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ATTENDU QUE le projet du boulevard Cartier Ouest, pour lequel un montant de 180 632,45 \$ d'aide financière était prévu, n'ira pas de l'avant en raison de son impact sur l'offre de stationnement sur rue, selon la résolution CE-20240925-3477;



ATTENDU QUE le projet du boulevard des Laurentides, pour lequel un montant de 228 775,22 \$ d'aide financière était prévu, n'ira pas de l'avant en raison du besoin d'arrimer le nouveau gabarit de rue avec la future vision d'aménagement du boulevard des Laurentides;

ATTENDU QU'en abrogeant la résolution CM-20240109-52, le montant total des projets que le service de l'ingénierie sera autorisé à soumettre auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable dans le cadre du programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) sera désormais de 2 410 912,31 \$;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

de recommander au conseil d'abroger la résolution CM-20240109-52.

(SD-2025-2908)

Les discussions sur le point 50.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250702-2149

**AUTORISATION - DÉPÔT - DEMANDES D'AIDE FINANCIÈRE
- MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ
DURABLE**

ATTENDU QUE le Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR) vise à soutenir financièrement les initiatives et les projets permettant d'améliorer la sécurité routière et ceux qui viennent en aide aux victimes de la route;

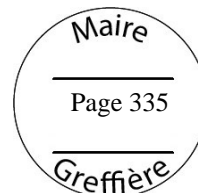
ATTENDU QUE la Ville a pris connaissance des modalités d'application du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Ville s'engage à respecter les modalités d'application du programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR);

ATTENDU QUE la Ville doit respecter les lois et règlements en vigueur, et obtenir les autorisations requises avant l'exécution du projet, reconnaissant qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée;

ATTENDU QUE les projets mentionnés précédemment, et déposés relativement à ce programme, sont estimés à 2 168 750 \$, toutes taxes incluses, et que l'aide financière demandée au Ministère est de 1 275 000 \$;

ATTENDU QUE la Ville autorise le dépôt de 4 demandes d'aide financière, confirme sa contribution financière aux projets et autorise



un de ses représentants à signer ces demandes;

EN CONSÉQUENCE, IL EST

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'autoriser le Service de l'ingénierie, en collaboration avec le Service des communications et du marketing, à déposer 4 demandes d'aide financière au montant total de 1 275 000 \$ auprès du ministère des Transports et de la Mobilité durable, dans le cadre du Programme d'aide financière du Fonds de la sécurité routière (PAFFSR), et ce, pour 2 projets d'implantation de dos d'âne, un projet d'installation de feux sonores et de feux piétons sur des intersections existantes et un projet de sensibilisation des usagers de la route;

d'autoriser la direction des services de l'ingénierie et des communications et du marketing à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire que ces documents ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3412)

CE-20250702-2150

APPROBATION - CONVENTION DE RÉSILIATION DE BAIL -
G. OUMET ET FILS INC.

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la Convention de résiliation de bail à intervenir entre Ville de Laval et G. Ouimet et Fils inc. concernant la location des lots 3 895 169 et 3 895 170 du cadastre du Québec, hors remembrement, ainsi que plusieurs lots dudit cadastre faisant partie des sites numéros 16, 20 et 21 du remembrement agricole;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

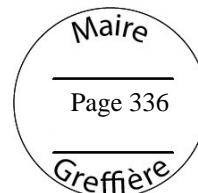
(SD-2025-3437)

CE-20250702-2151

APPROBATION - CONVENTION DE FINANCEMENT -
COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver la convention de financement à intervenir entre la Ville de Laval et la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) pour le projet d'aménagement de la berge des Rapides-du-Cheval-Blanc dans le cadre du Programme d'aide financière pour les projets



contribuant à la mise en place de la Trame verte et bleue sur le territoire métropolitain, phase II, au montant de 271 203 \$;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(SD-2025-3501)

Les discussions sur les points 60.1 et 60.2 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

CE-20250702-2152

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - LES PRODUCTIONS LE P'TIT MONDE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Les productions le p'tit monde concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 62 898 \$ pour la réalisation du projet «Se raconter des histoires»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1855807)
(SD-2025-3183)

CE-20250702-2153

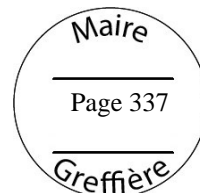
APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - CANOPÉE - LE RÉSEAU DES BOIS DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et Canopée - Le Réseau des bois de Laval concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 44 694 \$ pour la réalisation du projet «Forêt et Vitalité»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1855807)
(SD-2025-3183)



CE-20250702-2154

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - ORCHESTRE SYMPHONIQUE DE LAVAL

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre la Ville de Laval et l'Orchestre symphonique de Laval concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 88 000 \$ pour la réalisation du projet «Poursuite du projet Musique de répit»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1855807)
(SD-2025-3183)

CE-20250702-2155

APPROBATION - PROTOCOLE D'ENTENTE - LUMI-VIE

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le protocole d'entente à intervenir entre Ville de Laval et Lumi - Vie concernant le versement d'une subvention au montant maximal de 31 475 \$ pour la réalisation du projet «Poursuite du projet Ateliers - Le deuil et la mort»;

d'autoriser le maire et président du comité exécutif ou le vice-président du comité exécutif et la greffière ou la greffière adjointe à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes.

(CT:1855807)
(SD-2025-3183)

Les discussions sur le point 60.4 de l'ordre du jour sont reportées à une séance ultérieure.

Au point 70.1 de l'ordre du jour, le conseiller Ray Khalil déclare un conflit d'intérêt.

CE-20250702-2156

APPROBATION - CONTRAT - GROUPE MONTONI (1995)
DIVISION CONSTRUCTION INC. ET DAVID ARMSTRONG VI



RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. et David Armstrong VI concernant la conception d'une oeuvre d'art extérieur et la réalisation d'une maquette;

d'autoriser le chef de division du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3066)

CE-20250702-2157

**APPROBATION - CONTRAT - GROUPE MONTONI (1995)
DIVISION CONSTRUCTION INC. ET JUAN ORTIZ-APUY**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. et Juan Ortiz-Apuy concernant la conception d'une oeuvre d'art extérieur et la réalisation d'une maquette;

d'autoriser le chef de division du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3066)

CE-20250702-2158

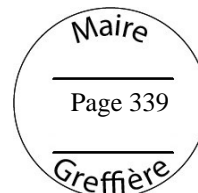
**APPROBATION - CONTRAT - GROUPE MONTONI (1995)
DIVISION CONSTRUCTION INC. ET KARILEE FUGLEM**

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. et Karilee Fuglem concernant la conception d'une oeuvre d'art extérieur et la réalisation d'une maquette;

d'autoriser le chef de division du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3066)



CE-20250702-2159

APPROBATION - CONTRAT - GROUPE MONTONI (1995)
DIVISION CONSTRUCTION INC. ET DIANE MORIN

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Montoni (1995) Division Construction inc. et Diane Morin concernant la conception d'une oeuvre d'art extérieur et la réalisation d'une maquette;

d'autoriser le chef de division du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3066)

CE-20250702-2160

APPROBATION - CONTRAT - GROUPE MONTONI (1995)
DIVISION CONSTRUCTION INC., [MEMENTO MORI] DESIGN
ET BARBARA CLAUS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Montoni (1995) Division Construction inc., [Memento Mori] Design et Barbara Claus concernant la conception d'une oeuvre d'art extérieur et la réalisation d'une maquette;

d'autoriser le chef de division du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3066)

CE-20250702-2161

APPROBATION - CONTRAT - GROUPE MONTONI (1995)
DIVISION CONSTRUCTION INC., LES INDUSTRIES PERDUES
ET RICHARD PURDY

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Montoni (1995) Division Construction inc., Les Industries perdues et Richard Purdy concernant la conception d'une oeuvre d'art extérieur



et la réalisation d'une maquette;

d'autoriser le chef de division du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3066)

CE-20250702-2162

APPROBATION - CONTRAT - GROUPE MONTONI (1995)
DIVISION CONSTRUCTION INC., RICHARD IBGHY ET
MARILOU LEMMENS

RÉSOLU À L'UNANIMITÉ:

d'approuver le contrat à intervenir entre Ville de Laval, Groupe Montoni (1995) Division Construction inc., Richard Ibghy et Marilou Lemmens concernant la conception d'une oeuvre d'art extérieur et la réalisation d'une maquette;

d'autoriser le chef de division du Service de la culture, des loisirs, du sport et du développement social à signer pour et au nom de la Ville tous les documents requis aux fins des présentes, de prescrire qu'ils ne requièrent pas la signature de la greffière ou de la greffière adjointe et de transmettre les originaux signés à la greffière.

(SD-2025-3066)



À 9 h 26, tous les points ayant été considérés, M. Ray Khalil, vice-président du comité exécutif, déclare la séance close.

M. Ray Khalil, conseiller et vice-président du comité exécutif

Me Annie Fortin, cheffe de division du secrétariat générale greffe et greffière adjointe substitut